

Mai 2020

Calendrier du redéploiement volontaire des travailleurs de l'éducation

Vendredi 24 avril : Le CSCSO et d'autres syndicats de l'éducation ont participé à un appel dirigé par le ministère de l'éducation. On nous a dit que le gouvernement demanderait aux travailleurs de l'éducation de se redéploier volontairement vers d'autres employeurs du secteur public ayant besoin de personnel. Ils demandaient l'appui des syndicats de l'éducation, y compris les sections locales du SCFP, et du Conseil des associations d'employeurs (CAE).

Le CSCSO a été invité à fournir une réponse avant 9 heures lundi matin.

Samedi 25 avril : Le CSCSO a tenu une conférence téléphonique avec les responsables des services municipaux, des soins de longue durée et des services sociaux, qui ont confirmé que les membres qui avaient été redéployés avaient fait état d'expériences positives ; et que les membres du SCFP qui étaient surchargés de travail et épuisés accueillaient favorablement l'aide et le soutien des travailleurs redéployés. (Le CSCSO était déjà en pourparlers avec le personnel du CSCSO et du SCFP au sujet de deux propositions de redéploiement de travailleurs des conseils scolaires du SCFP vers les hôpitaux de Kenora et de Lindsay).

Dimanche 26 avril : une centaine de représentants des sections locales des conseils scolaires du SCFP se sont joints à l'appel du CSCSO pour entendre ce que le ministère proposait, ce que cela pourrait signifier pour les membres du SCFP et pour décider d'approuver ou non le redéploiement volontaire des travailleurs de l'éducation.

Les sections locales ont fortement approuvé la proposition et le CSCSO a partagé avec les sections locales un ensemble de principe et un projet de lettre d'entente qui devrait constituer la base des accords individuels des sections locales sur le redéploiement.

Lundi 27 avril : lors d'un appel matinal au ministère, le CSCSO a transmis l'approbation des sections locales au sujet du redéploiement volontaire. Nous avons également fourni au ministère un accord de principes en vertu desquels les sections locales des conseils scolaires du SCFP accepteraient d'être redéployées. Ces ententes garantissent que le redéploiement est volontaire et limité dans le temps. Ils traitent également de questions telles que les salaires, les avantages sociaux, la pension, le service, l'ancienneté, la discipline et la formation, notamment en ce qui concerne l'utilisation des équipements de protection individuelle.

Mardi 28 avril : le CSCSO a appris que deux employeurs - un hôpital et un conseil scolaire à Lindsay, chacun avec des sections locales du SCFP - avaient contourné le processus de redéploiement tel que décrit et avaient conclu leur propre accord sans

l'intervention du SCFP ou le CAE. Nous avons appelé le ministère de l'éducation pour les informer de la situation. Nous avons également affirmé que l'approbation des sections locales du SCFP dépendait des principes que nous avons partagés avec le ministère et que toute déviation ou modification pouvait menacer le soutien du SCFP.

Mercredi 29 avril : le CSCSO a tenu une réunion exécutive par téléconférence, où les vice-présidents de région ont indiqué que les sections locales étaient au courant de l'annonce à venir et qu'elles parlaient à leurs membres du redéploiement.

Du 29 avril au 6 mai : Négociations avec le ministère de l'éducation et le Conseil des associations d'employeurs (CAE) sur les principes et le contenu des modèles de lettres d'entente de redéploiement.

Vendredi 8 mai : Ordre d'urgence signé par le premier ministre et le lieutenant-gouverneur pour permettre le redéploiement volontaire des employés du secteur des conseils scolaires pour regrouper les établissements de soins.

Samedi 9 mai : Le ministre de l'éducation Stephen Lecce annonce l'initiative gouvernementale "Participation de la communauté" qui vise à mettre en relation les travailleurs du secteur public avec les employeurs dans le besoin.